

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Autres
domaines de
compétences

Sous matière : Vœux et
motions

OBJET :
**MOTION DU
CONSEIL
MUNICIPAL –
PROTEGEONS
NOTRE TERRITOIRE
DES EVENTUELS
EFFETS DU
PARTENARIAT
TRANSATLANTIQUE
DE COMMERCE ET
D'INVESTISSEMENT
EN COURS DE
NEGOCIATION**

Séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAÏ Giovanni, BESSET Jacqueline, GRIMAUD Gérard, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, ROUX Alexandre, BERNARDY Agnès, BRESSON Emmanuel, ARATA Christelle, THOMAS DAIDE Hélène, LINOU Stéphane,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme AUSSARESSES Elisabeth donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

Protégeons notre territoire des éventuels effets du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement en cours de négociation :

La commission européenne négocie avec les Etats Unis d'Amérique la création d'un vaste marché de libre échange dit : partenariat transatlantique de commerce et d'investissement ou transatlantic free trade area (TAFTA).

Cet accord pourrait soumettre à la concurrence débridée non seulement les services publics locaux mais plus largement les activités de service dont la sécurité sociale, le secteur de la santé, l'éducation, l'eau, le gaz, l'électricité ou le transport.

Un accord obtenu sur ces bases très libérales fragiliserait donc dangereusement notre modèle social, économique, sanitaire, culturel et environnemental, mais aussi le secteur associatif.

Les Etats Unis d'Amérique n'ont pas, par exemple, ratifié les plus importantes conventions sociales de l'organisation mondiale du travail.

Le secteur agricole pourrait être également particulièrement touché, avec le démantèlement des droits de douanes restants et l'arrivée sur le marché européen de produits avec des hormones, des volailles chlorées et d'autres produits de ce type commercialisés aux Etats Unis d'Amérique. Les circuits courts seraient plus particulièrement menacés.

Il faut protéger nos concitoyens, nos agriculteurs, nos petits commerçants et les porteurs de projet de notre territoire contre les effets potentiels d'un tel accord.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 31

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 04.11.2014

AFFICHAGE EN DATE
DU : 04.11.2014

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 14.11.2014

Mais nous devons aussi être vigilants sur les atteintes qu'un tel accord pourrait générer sur la vie municipale, et plus généralement la vie associative locale.

Nous demandons :

- l'ouverture d'un débat transparent sur le contenu des négociations auquel seraient associées les collectivités locales et la population,
- la protection des salariés de nos entreprises, de ceux actuellement à la recherche d'un emploi contre la dérégulation du marché de l'emploi,
- la protection de nos agriculteurs, de nos éleveurs, de nos maraîchers contre la déréglementation du marché agricole,
- la protection de nos entreprises locales, des investisseurs de notre territoire, des commerçants et artisans, contre une concurrence exacerbée et la privatisation du règlement des conflits,
- le retrait du secteur associatif, plus largement du secteur de l'économie sociale et solidaire, ainsi que des services publics, du périmètre de la négociation

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

SE PRONONCE en faveur de :

- l'ouverture d'un débat transparent sur le contenu des négociations auquel seraient associées les collectivités locales et la population,
- la protection des salariés de nos entreprises, de ceux actuellement à la recherche d'un emploi contre la dérégulation du marché de l'emploi,
- la protection de nos agriculteurs, de nos éleveurs, de nos maraîchers contre la déréglementation du marché agricole,
- la protection de nos entreprises locales, des investisseurs de notre territoire, des commerçants et artisans, contre une concurrence exacerbée et la privatisation du règlement des conflits,
- le retrait du secteur associatif, plus largement du secteur de l'économie sociale et solidaire, ainsi que des services publics, du périmètre de la négociation.

ADOpte PAR 27 VOIX POUR
6 ABSTENTIONS

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 novembre 2014



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

19 NOV. 2014

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :

14 NOV. 2014

Par publication le :

14 NOV. 2014

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 14/11/2014
N°011-211100763-20141110-2014-381-DE